

a

FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration – Quatre-vingt-quatrième session
Rome, 18-20 avril 2005

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION D'ASSISTANCE FINANCIÈRE À LA

RÉPUBLIQUE DU MALI

POUR LE

**PROGRAMME D'INVESTISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RURAL DES RÉGIONS
DU NORD MALI**

TABLE DES MATIÈRES

TAUX DE CHANGE	iii
POIDS ET MESURES	iii
SIGLES ET ACRONYMES	iii
CARTE DE LA ZONE DU PROGRAMME	iv
RÉSUMÉ DU FINANCEMENT	v
NOTE DE PRÉSENTATION	vi
PREMIÈRE PARTIE – L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA	1
A. L'économie et le développement rural	1
B. Enseignements tirés de l'expérience antérieure du FIDA	3
C. La stratégie du FIDA au Mali	4
DEUXIÈME PARTIE – LE PROGRAMME	4
A. Zone du programme et groupe cible	4
B. Objectifs et portée	5
C. Composantes	5
D. Coûts et financement	7
E. Passation de marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	9
F. Organisation et gestion	9
G. Justification économique	10
H. Risques	11
I. Impact sur l'environnement	11
J. Aspects novateurs	11
TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	12
QUATRIÈME PARTIE – RECOMMANDATION	12
ANNEXE	
RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE FINANCEMENT NÉGOCIÉ	13

APPENDICES

I. COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)	1
II. PREVIOUS IFAD FINANCING IN MALI (FINANCEMENTS ANTÉRIEURS DU FIDA AU MALI)	2
III. LOGICAL FRAMEWORK (CADRE LOGIQUE)	3
IV. ORGANIGRAMME	8

TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Franc CFA (XOF)
1,00 USD	=	525 XOF
1,00 XOF	=	0,001905 USD

POIDS ET MESURES

Système métrique

SIGLES ET ACRONYMES

ANICT	Agence nationale d'investissement des collectivités territoriales
COSOP	Exposé des options et stratégies d'intervention par pays
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
PDESC	Plan de développement économique, social et culturel
UGP	Unité de gestion du programme

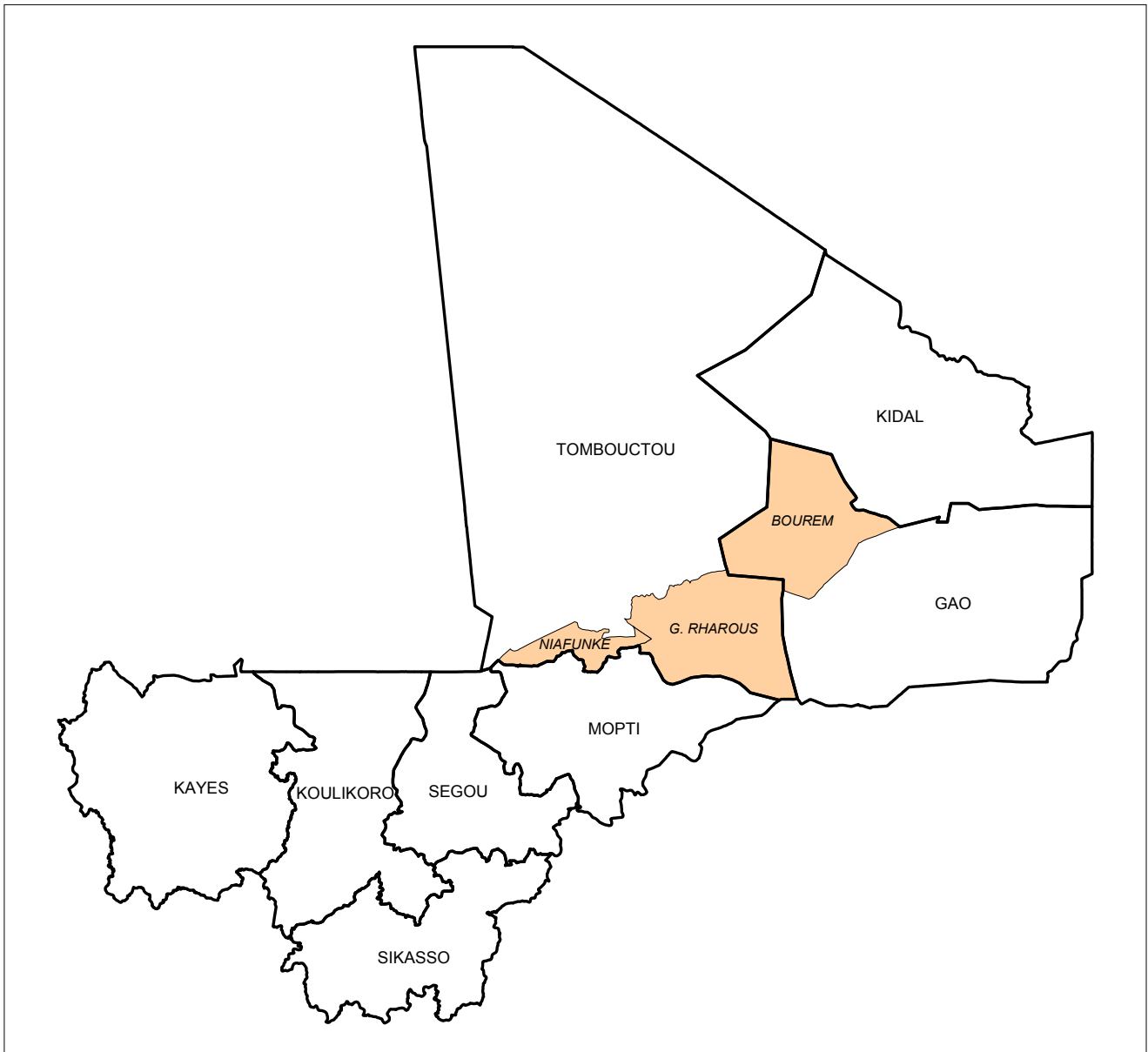
GOUVERNEMENT DU MALI

Année budgétaire

1^{er} janvier – 31 décembre

CARTE DE LA ZONE DU PROGRAMME

RÉPUBLIQUE DU MALI



Zones grisées = zones d'intervention

Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

RÉPUBLIQUE DU MALI

**PROGRAMME D'INVESTISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RURAL DES RÉGIONS DU NORD
MALI**

RÉSUMÉ DU FINANCEMENT

INSTITUTION INITIATRICE:	FIDA
GOVERNEMENT BÉNÉFICIAIRE:	République du Mali
ORGANISME D'EXÉCUTION:	Commissariat à la sécurité alimentaire
COÛT TOTAL DU PROGRAMME:	33,6 millions de USD
MONTANT DU FINANCEMENT DU FIDA:	Prêt: 9,55 millions de DTS (équivalent approximativement à 14,6 millions de USD) Don: 530 000 DTS (équivalent approximativement à 803 000 USD)
CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) par an
COFINANCEURS:	Banque ouest-africaine de développement et Fonds belge de survie
MONTANT DU COFINANCEMENT:	Banque ouest-africaine de développement: 5,2 millions de USD Fonds belge de survie: 5,9 millions de USD
CONDITIONS DU COFINANCEMENT:	Banque ouest-africaine de développement: cofinancement parallèle Fonds belge de survie: don
CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT BÉNÉFICIAIRE:	5,1 millions de USD
CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:	2,0 millions de USD
INSTITUTION CHARGÉE DE LA PRÉÉVALUATION:	FIDA
INSTITUTION COOPÉRANTE:	Banque ouest-africaine de développement

NOTE DE PRÉSENTATION

Qui sont les bénéficiaires? Le programme vise les communautés rurales pauvres de deux des trois régions du Nord Mali – Tombouctou et Gao – qui sont parmi les plus défavorisées du pays. Il ciblera plus précisément 14 communes rurales situées le long du fleuve Niger; par ailleurs, des activités de prévention des conflits seront menées dans cinq autres communes. Les bénéficiaires comprennent: des petits producteurs dont les moyens de subsistance sont limités, faute de ressources financières et techniques; des éleveurs nomades en situation de vulnérabilité compte tenu de la dégradation de l'environnement et de la diminution des ressources hydriques; des femmes rurales ayant difficilement accès aux moyens de production; des jeunes ruraux insuffisamment formés qui n'ont guère d'emprise sur les ressources; et des groupes marginalisés parmi lesquels des paysans ayant un accès limité à la terre, des pasteurs démunis et des ménages manquant de travailleurs.

Pourquoi sont-ils pauvres? En dépit du potentiel de production qu'elles détiennent, les communautés du Nord Mali sont les plus pauvres du pays. La pauvreté dans les régions du nord se caractérise par un environnement dégradé, des infrastructures insuffisantes, et des pénuries alimentaires chroniques. En outre, l'insécurité qui règne depuis les conflits des années 90 dans le Nord perpétue la pauvreté chronique. Les ruraux pauvres subissent en particulier les conséquences d'un environnement fragile; bon nombre d'entre eux sont exposés à l'insécurité alimentaire. Ils n'ont guère d'actifs ni d'accès aux ressources matérielles ou financières, et dépendent pour leur subsistance d'activités rémunératrices à faible productivité. Ils ont de surcroît un accès limité aux services sociaux de base, aux soins de santé primaire, à de l'eau salubre, à des routes praticables, à l'électricité et à des services de communication.

Que fera le programme pour eux? Le programme appuiera les démarches entreprises par le gouvernement pour combattre la pauvreté rurale dans les régions du Nord Mali en donnant aux groupes les plus vulnérables les moyens de participer effectivement aux activités de développement. Pour aider les ruraux pauvres, le programme prévoit de renforcer les capacités dont les collectivités territoriales et les groupes bénéficiaires ont besoin pour identifier, planifier et mettre en œuvre les activités destinées aux ruraux pauvres; et de financer des investissements dans les secteurs social et productif. Le programme s'appuiera sur le système d'administration décentralisé du Mali et sur des partenariats réunissant des donateurs, des organisations non gouvernementales, des organisations à assise communautaire et d'autres organismes afin de promouvoir le développement rural en faveur des pauvres, suivant les indications du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté établi pour le pays.

Comment les bénéficiaires participeront-ils au programme? Des démarches participatives et des activités de renforcement des capacités seront engagées à l'échelon local. Dans le cadre des plans de développement économique, social et culturel des communes, le programme aidera les bénéficiaires à identifier de possibles projets d'investissement, à les financer et à en assurer la pérennité. Les bénéficiaires seront partie prenante d'activités de formation et de renforcement des capacités axées sur la planification à l'échelle locale, le développement agropastoral durable, et l'amélioration des infrastructures communautaires.

Comment le programme a-t-il été élaboré? L'élaboration du programme, participative, a reçu d'importantes contributions de la part du gouvernement, des responsables des collectivités régionales et locales, des bénéficiaires, des organisations non gouvernementales, des chefs traditionnels, du secteur privé et du FIDA. Les donateurs ont également été consultés, au nombre desquels le Programme alimentaire mondial, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Agence allemande de coopération technique et la Banque ouest-africaine de développement. Le programme se fonde sur l'exposé des options et stratégies d'intervention pour le pays, l'examen à mi-parcours du projet de développement dans la zone lacustre - Phase II, et les évaluations du programme de fonds de développement en zone sahélienne, du programme de sécurité en matière d'alimentation et de revenus à Kidal et du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté du Mali.

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION
D'ASSISTANCE FINANCIÈRE À LA
RÉPUBLIQUE DU MALI
POUR LE
PROGRAMME D'INVESTISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RURAL DES RÉGIONS
DU NORD MALI

J'ai l'honneur de présenter le rapport et recommandation ci-après concernant une proposition d'assistance financière à la République du Mali d'un montant de 9,55 millions de DTS (équivalant approximativement à 14,6 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables, et un don d'un montant de 530 000 DTS (équivalant à 803 000 USD), en vue de contribuer au financement du programme d'investissement et de développement rural des régions du Nord Mali. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Il sera administré par la Banque ouest-africaine de développement en tant qu'institution coopérante du FIDA.

PREMIÈRE PARTIE – L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA¹

A. L'économie et le développement rural

1. **Présentation générale.** Le Mali est un pays enclavé de l'Afrique de l'Ouest qui couvre une superficie de 1,2 million de km². La population malienne est estimée à 12 millions d'habitants et enregistre un taux de croissance démographique de 2,2% par an. Plus de 80% de la population vit en milieu rural, et 46% a moins de 15 ans. Les terres semi-arides ou arides couvrent près de 60% du territoire, dans une zone correspondant aux trois régions du Nord – Tombouctou, Gao et Kidal. Le Mali est traversé par deux des plus grands fleuves du continent africain: le fleuve Sénégal sur 900 kilomètres et le fleuve Niger sur 1 600 kilomètres. Outre la pêche et le pâturage en saison sèche, les vastes plaines inondables des deux fleuves se prêtent à l'agriculture, pratiquée par ailleurs autour de mares et de lacs permanents. L'agriculture reste fortement tributaire de la pluviométrie et des décrues. Les précipitations sont extrêmement irrégulières, surtout dans le Nord.

2. **Économie.** L'économie malienne repose très largement sur l'agriculture qui représente 40% du produit intérieur brut (PIB), 75% des recettes d'exportation et 80% des emplois. La production agricole est principalement axée sur les denrées de base traditionnelles (riz, mil et sorgho), le coton étant la culture de rente la plus répandue dans le Sud. Il s'agit avant tout d'une agriculture de subsistance pratiquée par de petits exploitants qui vendent de 15 à 20% seulement de leur production. La production varie considérablement en fonction des précipitations, et la rentabilité du coton suit les fluctuations des cours mondiaux. Dans le Nord, l'élevage pastoral constitue une part importante des moyens de subsistance. Le Gouvernement du Mali a engagé ces dix dernières années des réformes institutionnelles, politiques et économiques qui ont permis de libéraliser l'économie, de décentraliser l'administration des affaires publiques et des activités de développement, et de pousser plus avant l'intégration régionale du pays dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine. Depuis la dévaluation de la monnaie en 1993, le PIB du Mali enregistre en moyenne un taux de croissance de 5 à 6% par an. L'inflation est maîtrisée et le pays offre un avantage comparatif, notamment dans le secteur de l'élevage. En dépit des progrès considérables qui ont été accomplis, le développement

¹ Voir l'appendice I pour de plus amples informations.

socioéconomique reste freiné par la dépendance de la production agricole et animale à la pluviométrie, le développement embryonnaire du secteur industriel, l'importance du secteur informel, le faible développement des ressources humaines et la dégradation des ressources naturelles.

3. **Décentralisation.** Le Mali a lancé une politique de décentralisation en 1999 qui s'est traduite par le découpage du pays en collectivités territoriales, comme suit: 8 régions, 49 cercles et 703 communes. Les communes sont la cheville ouvrière du développement rural, étant donné qu'elles sont chargées d'assurer la planification, l'exécution et la pérennité des investissements publics. Les communes reçoivent un appui à l'élaboration des plans locaux de développement économique, social et culturel (PDESC) de la part de 46 centres de conseil communaux qui interviennent sur quatre fronts: i) ils repèrent les prestataires de service existants ou potentiels et les mettent en relation avec les communes; ii) ils réalisent des programmes de renforcement des capacités à l'échelon communal; iii) ils aident les communes à assurer la planification, l'exécution et la pérennité des investissements publics; et iv) ils animent les comités locaux et régionaux d'orientation. L'agence nationale d'investissement des collectivités territoriales (ANICT) a été créée en 2000 pour administrer le fonds d'investissement des collectivités territoriales, qui sert à financer les investissements publics définis par les collectivités territoriales. Les activités de l'agence font l'objet d'un suivi rigoureux; deux audits externes ont fait apparaître que les décaissements de fonds étaient correctement effectués et les mécanismes de contrôle efficaces.

4. Les ministères responsables du développement agricole au Mali sont le Ministère de l'agriculture et le Ministère de l'élevage et de la pêche. Le schéma directeur de développement rural a été revu en 2002 pour tenir compte des dernières réformes économiques et politiques. Le Ministère de l'environnement et de l'assainissement a par ailleurs élaboré neuf programmes prioritaires de dimension nationale qui sont exécutés par un secrétariat permanent, parmi lesquels: i) l'aménagement du territoire; ii) la gestion de la faune et de la flore sauvages; iii) la gestion des ressources hydriques; et iv) les modules d'information, éducation et communication.

5. **Pauvreté, problématique hommes-femmes, faim et malnutrition.** Le Mali figure parmi les pays les plus pauvres au monde, avec un revenu annuel moyen de 250 USD seulement par habitant et un indicateur du développement humain établi par le Programme des Nations Unies pour le développement à 0,400, ce qui place le Mali au 164^{ème} rang sur 173 pays. Soixante-quatre pour cent de la population vit dans la pauvreté et 21% dans la pauvreté absolue. Quatre-vingt-huit pour cent environ des pauvres vivent en milieu rural. Les femmes sont plus éprouvées que les hommes par la pauvreté; elles ont un accès extrêmement précaire aux soins de santé. Quatre-vingt pour cent des femmes de plus de 15 ans sont analphabètes, et il est fréquent que des normes culturelles limitent leur accès à l'information et aux ressources et leur participation aux prises de décision. Un cinquième de la population au moins est exposé à la faim de manière chronique, et la malnutrition est largement répandue. La stratégie gouvernementale de lutte contre la faim et la malnutrition vise à minimiser les aléas de la production agricole par une meilleure maîtrise de l'eau; la libéralisation des marchés de céréales; la constitution de stocks régulateurs; et la mise en place de systèmes d'alerte précoce suffisamment souples et rapides pour permettre d'anticiper les mauvaises récoltes.

6. **Accès aux services sociaux.** En dépit des efforts concertés du gouvernement et des partenaires du développement pour assurer la prestation de services sociaux, la couverture du territoire reste limitée, notamment des régions reculées du Nord. Soixante-sept pour cent de la population a théoriquement accès à un point d'eau salubre; or, 66% de ces derniers sont hors d'usage. Dans la région de Tombouctou, 79% des villages n'ont pas de point d'eau moderne; dans la région de Gao, 10% à peine disposent d'un forage ou d'un puits moderne. L'accès aux services de santé est lui aussi plus difficile dans le Nord. Le Mali consacre plus d'un quart de son budget à l'éducation, mais les taux de scolarisation restent bas, en particulier en milieu rural dans le Nord. Les filles sont souvent retirées de l'école pour qu'elles aident à s'occuper du bétail. En 1988, 48% des hommes et seulement 12% des femmes savaient lire et écrire.

7. **Politiques de réduction de la pauvreté.** La politique nationale de lutte contre la pauvreté a été adoptée en 1998, puis le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) en mai 2002. C'est à l'intérieur de ce cadre directeur unique que s'inscrivent toutes les démarches entreprises pour faire reculer la pauvreté. Le CSLP s'articule autour de trois axes stratégiques: i) le renforcement institutionnel et l'amélioration de la gouvernance par l'application effective d'une méthode participative; ii) le développement des ressources humaines, notamment par un meilleur accès aux services essentiels; et iii) l'appui aux investissements et au développement du secteur privé pour favoriser la croissance économique.

8. **Les régions du Nord Mali.** Les régions de Tombouctou, de Gao et de Kidal couvrent environ 60% du territoire national et comptent 1 million d'habitants. On distingue cinq **ethnies principales** dans ces régions: i) les Songhay ou Sonraï, cultivateurs sédentaires concentrés le long du fleuve Niger; ii) les Peuls ou Fulani, pasteurs semi-nomades ou pratiquant la transhumance qui occupent les plaines inondables pendant la saison sèche; iii) les Kel Tamacheq ou Touareg; iv) les Arabes ou Maures, bergers nomades; et v) les Bozo, pêcheurs semi-nomades du fleuve Niger. Ces ethnies entretiennent souvent des relations tendues car elles sont en concurrence pour les terres et pour l'eau.

- Dans le Nord, **l'agriculture** est uniquement pratiquée dans les bassins fluviaux et autour des mares et des lacs permanents. Les sols sont fragiles et peu fertiles, et l'utilisation d'intrants réduite. L'augmentation de la production se fait principalement par l'extension des superficies cultivées, et les périodes de jachère sont trop courtes pour rétablir la fertilité des sols. Le potentiel de développement de l'irrigation est considérable le long du fleuve Niger; si l'eau était mieux maîtrisée, la production serait moins tributaire de la pluviométrie. Les cultures traditionnelles des régions considérées (le riz, le mil et le sorgho) sont susceptibles d'avoir des débouchés sur les marchés locaux, nationaux et régionaux.
- **L'élevage** représente de 10 à 12% du PIB et de 9 à 15% des recettes d'exportation. Le Mali exporte de la viande en grandes quantités vers l'Algérie, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Mauritanie et le Sénégal. La principale région d'élevage est Mopti, suivie par Tombouctou, Gao et Kidal. Cependant, la productivité de l'élevage est faible en raison de maladies animales, de pratiques d'élevage inefficaces et du surpâturage. La couverture sanitaire des effectifs de bétail est limitée et les taux de vaccination sont bien inférieurs à la moyenne nationale. La dégradation des parcours et la diminution des points d'eau ont amené les bergers à séjourner plus longtemps près de sources permanentes; la concurrence avec les agriculteurs suscite des tensions, et le stationnement permanent des troupeaux abîme les parcours à proximité des points d'eau.
- L'ampleur et la durée des crues des fleuves sont déterminantes pour la **pêche**. Environ 80% de la production nationale provient de la région de Mopti. La pêche, métier traditionnel des Bozo, tend actuellement à devenir pour la plupart d'entre eux une activité secondaire, au profit de l'agriculture.

B. Enseignements tirés de l'expérience antérieure du FIDA

9. Depuis 1985, le FIDA a accordé au Mali une assistance financière au titre de huit prêts d'un montant total de 100 millions de USD, dont 5 millions de USD sous forme de dons. Les trois prêts en cours servent à financer: i) le programme de diversification des revenus en zone Mali-Sud couvrant la région de Ségou, qui devrait être clos en décembre 2004; ii) le programme de fonds de développement en zone sahélienne – Phase II couvrant les régions de Ségou, Koulikoro, Mopti et Kayes, qui a démarré en avril 2003; et iii) le projet de développement dans la zone lacustre couvrant les zones semi-arides sahélo-sahariennes de la région de Tombouctou. Ces programmes et projets fournissent

des informations utiles pour prévenir les conflits entre communautés, accroître la sécurité alimentaire, améliorer l'accès aux services de santé, et gérer les activités.

10. Le FIDA a noué des partenariats solides avec une large gamme de partenaires, tels que la Banque ouest-africaine de développement, le Programme alimentaire mondial, le Fonds belge de survie, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds pour l'environnement mondial, l'Agence allemande de coopération technique, et des centres internationaux de recherche comme l'Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides, l'Institut international des ressources phytogénétiques et l'Institut international de recherche sur le bétail. Les futurs programmes du FIDA mettront à profit les compétences spécialisées des organismes précités et d'autres partenaires.

C. La stratégie du FIDA au Mali

11. Le premier exposé des options et stratégies d'intervention du FIDA pour la République du Mali (COSOP) a été adopté en 1997. Conformément à la stratégie régionale du FIDA pour la réduction de la pauvreté rurale en Afrique de l'Ouest et du Centre, il privilégie: i) le renforcement des capacités des ruraux pauvres; ii) l'accès équitable et sécurisé des pauvres et des femmes aux ressources naturelles et aux technologies; iii) l'accès des pauvres aux services financiers et aux marchés; et iv) l'amélioration de la sécurité et la résolution des conflits. Le COSOP pour le Mali contenait des recommandations en faveur de l'exécution de programmes par zone géographique, le premier programme d'investissements devant couvrir la zone sahéenne et le deuxième les régions du Nord Mali. Le programme de fonds de développement en zone sahéenne – Phase II, premier programme pour le Mali recevant un financement du FIDA au titre du mécanisme flexible de financement, a été lancé en 2000 et couvre les régions de Ségou, Koulikoro, Mopti et Kayes. Le programme proposé, qui cible les régions de Tombouctou et Gao, prendra la relève du projet de développement dans la zone lacustre – Phase II qui doit s'achever en 2005 et du programme de sécurité en matière d'alimentation et de revenus à Kidal clos en 1999.

12. L'élaboration d'un nouveau COSOP doit intervenir en 2005 et l'accent sera mis sur la réduction de la pauvreté rurale dans les régions du nord. La région à vocation pastorale de Kidal étant incluse, il conviendra de mettre au point une méthode novatrice. Vu l'ampleur des besoins dans les régions considérées, le FIDA continuera de rechercher des complémentarités avec d'autres organisations, par exemple dans le cadre de partenariats élargis.

DEUXIÈME PARTIE – LE PROGRAMME

A. Zone du programme et groupe cible

13. La zone d'intervention couvre les régions de Tombouctou et de Gao, qui regroupent 75 communes sur une superficie de 670 000 km² et environ un million d'habitants. Plus de 80% des habitants de ces régions vivent en milieu rural, et près de 80% sont exposés à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire. Les régions de Tombouctou et de Gao pourraient se prêter à l'agriculture irriguée à petite échelle dans les grandes plaines inondables. Cependant, la production de céréales ne leur assure pas l'autosuffisance et, dans ces régions isolées, les achats de denrées peuvent s'avérer difficiles et onéreux. Dans les terres d'altitude, de nombreuses familles de pasteurs subissent encore les conséquences des sécheresses de 1973 et de 1984; celles qui les ont surmontées tendent de plus en plus à maintenir leurs troupeaux à proximité de points d'eau permanents. Aussi, des tensions apparaissent avec les agriculteurs sédentaires et avec d'autres bergers, qui peuvent dégénérer en conflit ouvert; d'où la nécessité de mener des interventions ciblées dans les cinq communes périphériques de montagne.

14. Les interventions menées au titre du programme seront concentrées dans 14 communes situées le long du fleuve Niger; elles comprennent des activités de prévention des conflits dans cinq communes périphériques de montagne. Sur les 14 communes visées des bords du fleuve, neuf se trouvent dans les cercles de Gourma Rharouss et de Bourem, qui ont le moins bénéficié des interventions réalisées jusque-là; les cinq autres sont couvertes par le projet de développement dans la zone lacustre – Phase II, dans les cercles de Niafunké, de Goundam et de Diré. En 2003, la population totale des 14 communes était estimée à 220 000 habitants, dont 117 000 vivaient dans les cinq communes de montagne des cercles de Gourma Rharouss et de Bourem. Le ciblage accordera une attention particulière aux femmes, aux jeunes et aux catégories vulnérables dont font partie les métayers, les bergers démunis et les ménages dirigés par un ancien ou par un homme malade ou handicapé. Les interventions seront concentrées autour des points d'eau utilisés par les bergers et leur bétail.

B. Objectifs et portée

15. Le programme a pour **objectif global** de réduire la pauvreté et la vulnérabilité des populations rurales du Nord Mali en restaurant le tissu économique et social qui a beaucoup pâti de la sécheresse et des conflits, et en contribuant au dialogue sur les politiques visant à faire reculer la pauvreté rurale. Le programme poursuit trois **objectifs spécifiques**: i) renforcer les capacités dont les collectivités territoriales, et notamment les communes, ont besoin pour mener à bien le processus de développement participatif au profit des groupes les plus vulnérables; ii) renforcer les capacités des organisations communautaires pour leur permettre d'administrer les investissements financés au titre du programme dans un souci d'efficacité et de durabilité; iii) améliorer l'accès aux services essentiels; et iv) appuyer la promotion de politiques visant à faire reculer la pauvreté rurale.

C. Composantes

16. Le programme s'articule autour de quatre composantes: i) le renforcement des capacités; ii) le développement durable des zones agropastorales; iii) l'amélioration de l'accès aux services essentiels; et iv) la gestion, et le suivi et l'évaluation du programme.

17. **Renforcement des capacités.** La composante, qui s'inscrit dans le contexte de la décentralisation et représente 16,6% du coût total du programme, soit 5,6 millions de USD, permettra de: i) financer l'évaluation des besoins collectifs des groupes cibles en vue de leur intégration dans le PDESC des communes; et ii) renforcer l'aptitude des bénéficiaires à assurer l'efficacité et la pérennité des investissements communaux.

18. **Développement durable des zones agropastorales.** La composante, qui représente 25,2% du coût total du programme, soit 8,5 millions de USD, a pour finalité d'augmenter la production de l'agriculture et de l'élevage dans la zone d'intervention par: i) le développement de l'agriculture irriguée, en particulier parmi les femmes et les jeunes; et ii) l'amélioration de la santé animale et des pratiques d'élevage pastoral. Le programme apportera un appui à la réalisation d'activités d'investissement et d'aménagement dans les communes visées, étant entendu que le choix des investissements aura fait l'objet d'un consensus à l'échelle locale de façon à prévenir d'éventuels conflits. Dans le droit fil desdits schémas, le **volet consacré à la production agricole** appuiera la construction de 70 petits périmètres irrigués pour la culture du riz (de 1 400 hectares chacun) et de 36 petits périmètres maraîchers (de 1 hectare chacun). Le programme permettra de financer les études de faisabilité, les plans et la supervision des travaux, et la fourniture d'outils de construction et de stocks de semences nécessaires au démarrage de l'activité. Les bénéficiaires qui participeront aux travaux pourront recevoir des rations vivres-contre-travail du Programme alimentaire mondial. Le **volet consacré à la production pastorale** sera axé sur l'amélioration de la santé animale, de l'approvisionnement en eau et des disponibilités fourragères, et sur l'accroissement des taux d'exploitation dans les communes périphériques.

19. **Amélioration de l'accès aux services essentiels.** La composante, qui représente 39,4% du coût total du programme, soit 13,2 millions de USD, vise à assurer la prestation des services essentiels dans les communautés de manière à améliorer les conditions de vie. Les domaines d'intervention sont les suivants: santé et nutrition, eau potable et assainissement; et infrastructures de base. Les investissements dans le domaine de la santé et de la nutrition consisteront à équiper les centres de santé primaire de kits solaires, de châteaux d'eau, de motocyclettes et de logements pour le personnel médical. Les membres des comités sanitaires locaux et les auxiliaires sanitaires villageois recevront une formation aux soins de santé primaire du paquet minimum d'activités, axée sur l'amélioration de la santé et de la nutrition et la prévention de la malnutrition et des maladies (surtout le VIH/sida). Les investissements dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement recouvrent l'installation de puits et de forages et des activités de formation, d'appui et de sensibilisation à l'intention des comités de gestion locaux. Par ailleurs, des dalles seront fournies par le programme de façon à construire 8 000 latrines environ pour les ménages. Deux maçons par cercle recevront la formation dont ils ont besoin pour fabriquer et poser les dalles, et les ménages construiront les latrines à partir de matériaux locaux. Quarante latrines améliorées à fosse autoventilée seront construites dans des écoles rurales. Les investissements destinés aux infrastructures de base financeront la construction de: 160 kilomètres de routes praticables par tous les temps pour relier les communes des rives du fleuve à l'autoroute Douentza-Tombouctou; des magasins d'entreposage pour chacun des périmètres irrigués villageois; huit parcs de vaccination; dix aires d'abattage; deux marchés au bétail; et un réseau de couloirs de passage du bétail afin de faciliter l'accès aux mares naturelles dans la zone du projet de développement dans la zone lacustre – Phase II.

20. **Gestion et suivi et évaluation du programme.** La composante, qui représente 18,7% du coût total du programme, soit 6,3 millions de USD, y compris un don d'un montant de 803 000 USD pour la concertation sur les politiques, vise à: assurer la coordination de la mise en œuvre du programme; encourager l'utilisation efficace et transparente du prêt du FIDA; promouvoir l'amélioration continue de la méthodologie; et orienter le processus participatif de suivi et d'évaluation. L'unité de gestion du programme (UGP) établie à Tombouctou sera chargée de superviser les activités des trois antennes décentralisées. Elle s'acquittera des fonctions suivantes: préparer les plans de travail et budgets annuels; assurer la gestion technique et financière; procéder aux investissements qui ne sont pas du ressort des communes; négocier et conclure des contrats; et veiller au bon déroulement du suivi et de l'évaluation.

21. **Appui à la concertation sur les politiques visant à réduire la pauvreté rurale.** Un don d'un montant de 803 000 USD sera accordé au Mali de façon à contribuer à l'élaboration et à l'application de politiques de réduction de la pauvreté rurale dans le pays. Une cellule sur les politiques de lutte contre la pauvreté rurale sera créée au sein du Commissariat à la sécurité alimentaire à Bamako qui travaillera en étroite collaboration avec le Programme alimentaire mondial et les services responsables du CSLP. La cellule remplira les fonctions ci-après: i) aider les collectivités territoriales et les services du CSLP à mesurer la diminution de la pauvreté rurale, par la mise en place de systèmes de suivi et d'évaluation aux échelons communal et régional; ii) mettre à profit les enseignements tirés d'autres programmes du FIDA au Mali et entreprendre des études thématiques sur la réduction de la pauvreté rurale; et iii) participer à des groupes de travail consacrés à l'élaboration et à l'exécution d'activités de réduction de la pauvreté rurale.

22. **Principes gouvernant la mise en œuvre du programme.** Le programme sera réalisé dans le contexte de la décentralisation. Les autorités communales planifieront et réaliseront elles-mêmes les investissements en faveur de biens d'intérêt général qui sont placés sous leur responsabilité (approvisionnement en eau, latrines des écoles, centres de santé communautaires, parcs de vaccination, aires d'abattage et marchés). Les autres investissements seront administrés par l'UGP (renforcement des capacités, périmètres irrigués villageois, petits périmètres maraîchers, amélioration

des bourgoutières², vaccination des animaux, mesures écologiques, routes). Un examen à mi-parcours sera réalisé en 2008, avant l'évaluation complète du programme à son terme.

D. Coûts et financement

23. Les coûts du programme sont récapitulés dans les tableaux 1 et 2. Le coût du programme est estimé à 33,6 millions de USD en tenant compte des contributions du gouvernement et des bénéficiaires. L'assistance financière du FIDA se compose d'un prêt d'un montant de 14,6 millions de USD et d'un don d'un montant de 803 000 USD destiné à appuyer la concertation sur les politiques visant à faire reculer la pauvreté rurale. Le financement du programme sera également assuré par un prêt de la Banque ouest-africaine de développement d'un montant de 5,2 millions de USD et par un don du Fonds belge de survie d'un montant de 5,9 millions de USD. La contribution du gouvernement est estimée à 5,1 millions de USD (y compris les droits et taxes) et celle des bénéficiaires à 2,0 millions de USD, essentiellement sous forme de contributions en nature (travail et matériaux locaux). Les devises représentent 23% du coût total et les prévisions pour aléas d'exécution et aléas financiers 10%.

TABLEAU 1: RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROGRAMME^a
(en milliers de USD)

Composantes	Monnaie locale	Devises	Total	% des devises	% des coûts de base
A. Renforcement des capacités	5 060	23	5 083	-	17
B. Développement durable des zones agropastorales					
Production agricole	4 263	1 260	5 523	23	18
Production pastorale	1 618	476	2 094	23	7
Total partiel	5 881	1 736	7 617	23	25
C. Amélioration de l'accès aux services essentiels					
1. Investissements dans la santé, la nutrition, l'eau potable et l'assainissement	4 527	2 011	6 538	31	21
2. Investissements dans les infrastructures de base	3 472	2 023	5 495	37	18
Total partiel	7 999	4 034	12 033	34	39
D. Gestion et suivi et évaluation du programme	4 240	1 552	5 792	27	19
Total des coûts de base	23 180	7 345	30 525	24	100
Provisions pour aléas d'exécution	679	245	924	27	3
Provisions pour aléas financiers	1 902	216	2 119	10	7
Coût total du programme	25 762	7 806	33 568	23	110

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

² Pâturages aquatiques.

TABLEAU 2: PLAN DE FINANCEMENT^a
(en milliers de USD)

Composantes	FIDA		Don du FIDA		BOAD		FBS		Bénéficiaires		Gouvernement		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
A. Renforcement des capacités	4 723	84,7	-	-	-	-	-	-	-	-	850	15,3	5 573	16,6	23	4 700	850
B. Développement durable des zones agropastorales																	
Production agricole	3 989	65,4	-	-	-	-	-	-	1 228	20,1	880	14,4	6 096	18,2	1 356	3 860	880
Production pastorale	1 396	58,9	-	-	-	-	-	-	698	29,4	277	11,7	2 371	7,1	508	1 586	277
Total partiel	5 384	63,6	-	-	-	-	-	-	1 925	22,7	1 157	13,7	8 467	25,2	1 863	5 446	1 157
C. Amélioration de l'accès aux services essentiels																	
1. Investissements dans la santé, la nutrition, l'eau potable et l'assainissement	-	-	-	-	-	-	5 716	80,8	65	0,9	1 295	18,3	7 076	21,1	2 104	3 912	1 060
2. Investissements dans les infrastructures de base	-	-	-	-	5 169	83,9	-	-	-	-	991	16,1	6 161	18,4	2 203	3 028	930
Total partiel	-	-	-	-	5 169	39,1	5 716	43,2	65	0,5	2 286	17,3	13 237	39,4	4 307	6 940	1 990
D. Gestion et suivi et évaluation du programme	4 514	71,7	803	12,8	-	-	220	3,5	-	-	755	12,0	6 292	18,7	1 613	3 923	755
Total des décaissements	14 621	43,6	803	2,4	5 169	15,4	5 936	17,7	1 991	5,9	5 048	15,0	33 568	100,0	7 806	21 010	4 752

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

E. Passations de marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes

24. **Passation de marchés.** La passation des marchés sera conforme à des procédures agréées par le FIDA. Autant que faire se peut, les marchés seront groupés en lots de façon à obtenir des rabais. Les marchés dépassant 100 000 USD pour les véhicules et 50 000 USD pour les biens et les services feront l'objet d'un appel d'offres international. Les marchés pour des véhicules, des biens et de l'équipement d'un montant inférieur à ces plafonds seront adjugés à l'issue d'un appel d'offres national. Les marchés d'un montant inférieur à 10 000 USD seront passés par voie de consultation de fournisseurs nationaux. S'agissant des travaux d'infrastructures communales, qui seront à la fois modestes et dispersées, les marchés seront passés par voie de consultation de fournisseurs nationaux.

25. **Décaissements et comptes bancaires.** Afin de faciliter les décaissements, un compte spécial libellé en monnaie locale sera ouvert au nom du programme dans une banque commerciale de Bamako agréée par le FIDA. À la date d'entrée en vigueur du prêt, le FIDA déposera sur le compte une première tranche de 200 millions de XOF, correspondant aux six premiers mois de dépenses. La deuxième tranche d'un montant de 180 millions de XOF sera déposée sur le compte spécial lorsque les dépenses auront atteint le niveau de 1,5 million de DTS. Le gouvernement ouvrira un compte du programme qui recevra les contributions de contrepartie, y compris les remboursements de droits et de taxes qui ne peuvent être déduits au moment de l'achat.

26. **Vérification des comptes.** Un cabinet d'audit internationalement reconnu et agréé par le FIDA procédera tous les ans à la vérification des finances et de la gestion; l'audit sera financé au titre du prêt du FIDA. Le cabinet d'audit examinera les procédures d'appel d'offre, les postes de dépenses, et le respect des dispositions contenues dans le manuel des opérations du programme applicables aux marchés de biens et de services. Il fournira un avis séparé sur les états de dépenses et le compte spécial. Les rapports d'audit seront présentés au FIDA six mois au plus tard après la clôture de l'exercice financier considéré.

F. Organisation et gestion

27. **Organisation.** L'organisation sera assurée par l'UGP et ses trois antennes et une cellule chargée de la concertation sur les politiques au sein du bureau de coordination du FIDA. L'organisme chef de file sera le Commissariat à la sécurité alimentaire.

28. **Gestion du programme.** L'UGP établie à Tombouctou, avec ses antennes à Niafunké, Gourma Rharouss et Bourem, sera responsable de la gestion technique et financière des activités, y compris du suivi et de l'évaluation; elle préparera des rapports d'activité qui seront transmis en temps voulu au comité de pilotage. Le directeur sera secondé par six administrateurs techniques expérimentés dans les domaines du renforcement des capacités, des infrastructures, des services sanitaires et sociaux, de l'environnement, du développement agropastoral, du suivi et de l'évaluation, et de la gestion financière. Dans chaque antenne, un chef d'antenne et un technicien qualifié en ingénierie rurale superviseront les activités des prestataires de services spécialisés sur le terrain. Le personnel de l'UGP sera recruté par voie d'appel à candidature national selon une procédure agréée par les cofinanceurs.

29. **Coordination nationale.** Un comité de pilotage sera créé et placé sous la présidence du Commissaire à la sécurité alimentaire ou de son représentant. Il se composera de représentants des Ministères de l'aménagement du territoire et des collectivités locales; de l'agriculture; de l'élevage et de la pêche; de l'environnement et de l'assainissement; de la santé et des ressources hydriques; de l'économie et des finances; ainsi que de l'Autorité pour le développement des régions du Nord; et d'un représentant pour chacun des trois cercles. Ces représentants seront élus par les maires des communes partenaires. Le comité de pilotage se réunira une fois par an au moins afin d'examiner les rapports

annuels d'activité et les programmes de travail et budgets annuels soumis par l'UGP, avant de les transmettre à l'institution coopérante et aux cofinanceurs.

30. Le **Bureau de coordination nationale du FIDA** sera chargé de: veiller au bon déroulement du programme; aider à mettre sur pied l'UGP, y compris pour la doter en effectifs; assurer la liaison entre le programme, l'organisme chef de file, l'institution coopérante et les cofinanceurs; rendre compte de l'avancement du programme; prendre en charge les aspects logistiques des missions de supervision et d'évaluation; assister aux réunions du comité de pilotage; apporter une assistance à l'UGP à Bamako; traiter les notifications de retrait; et réaliser des audits internes.

31. La **cellule chargée de la concertation sur les politiques** assurera le suivi des résultats obtenus par les programmes financés par le FIDA au Mali de sorte que les enseignements tirés des activités de réduction de la pauvreté seront mis à profit. L'unité favorisera l'échange de données d'expérience entre le FIDA et d'autres organisations et s'occupera également: d'administrer un site web consacré aux projets du FIDA au Mali avec des liens vers les sites des organisations partenaires; de mener des travaux de recherche appliquée sur la réduction de la pauvreté; d'organiser la participation de représentants du FIDA aux réunions sur les politiques; et sera l'interlocuteur des institutions nationales intervenant dans les domaines de la réduction de la pauvreté et de la sécurité alimentaire.

32. **Modalités d'exécution.** Les bénéficiaires seront associés à la gestion des activités menées au titre du programme par l'intermédiaire de leurs représentants élus et des responsables d'organisations communautaires. Ces derniers recevront appui et formation de la part de six prestataires de services spécialisés, sous contrat avec l'UGP, qui auront été retenus à l'issue d'un appel d'offres local: trois opérateurs d'appui niveau village et trois opérateurs d'appui niveau commune. Dans les communes, les équipes seront composées d'un chef d'équipe et d'un agent et elles travailleront avec les élus et le personnel des collectivités locales; dans les villages, les équipes seront formées d'un coordonnateur et de deux animateurs sociaux (un homme et une femme) et elles travailleront avec les communautés, les dirigeants villageois, les organisations de base et les comités de gestion des investissements. Les équipes seront basées dans les antennes de l'UGP. D'autres prestataires de services seront engagés ponctuellement pour répondre à des besoins spécifiques. Les modalités de travail entre l'UGP, les collectivités territoriales et leurs administrés, les organisations de base, les services décentralisés des ministères et les opérateurs seront consignées dans un manuel sur les procédures.

33. **Suivi et évaluation.** L'UGP disposera d'une unité de suivi et d'évaluation qui sera chargée d'appliquer le système de mesure des résultats et de l'impact du FIDA. Les fonctions de suivi et d'évaluation seront introduites dans la structure générale de coordination et de gestion du programme et indiqueront au personnel la voie à suivre pour réaliser les objectifs du programme. Chaque année, le choix des indicateurs et du cadre logique sera réétudié et ajusté pour tenir compte de l'expérience acquise et des suggestions des parties prenantes, en particulier des représentants des bénéficiaires.

G. Justification économique

34. **Analyse économique et avantages.** L'analyse économique est indicative sachant que la composition effective du paquet d'investissements sera décidée annuellement, à partir des propositions transmises par l'intermédiaire des collectivités territoriales. Les investissements permettront aux populations locales d'accroître la productivité de leurs activités agricoles et d'élevage et, donc, leur sécurité alimentaire et leurs revenus. Les investissements dans les infrastructures sociales se traduiront par une amélioration des conditions de vie, ce qui amplifiera d'autant plus les gains de productivité. Des analyses financières font apparaître que les bénéfices différentiels tirés des cultures rizicole et maraîchère pourraient atteindre respectivement 450 000 XOF et 600 000 XOF par hectare et par an; avec un cheptel moyen de 40 têtes de bétail bien soignées, il serait possible d'obtenir des marges de 400 000 XOF par an. Autrement dit, les revenus sont multipliés par deux au terme de la période d'investissement et après remboursement des prêts. Les investissements dans le secteur social

apporteront toutes sortes d'avantages aux populations rurales, en particulier aux femmes et aux enfants: accès aux services de soins, informations sur le VIH/sida et d'autres maladies pouvant être prévenues, meilleure éducation, eau plus salubre, assainissement. Outre la formation nécessaire pour assurer la pérennité des investissements, les organisations de base auront les aptitudes requises pour participer à la concertation sur les politiques.

35. **Les femmes et les jeunes.** L'accès aux parcelles aménagées en périmètres irrigués villageois et en petits périmètres maraîchers sera accordé en priorité aux femmes et aux jeunes. Une formation aux pratiques améliorées d'agriculture et d'élevage leur sera spécialement destinée. L'amélioration des services sociaux bénéficiera avant tout aux femmes et aux enfants; les femmes seront encouragées à intervenir dans la prise de décision et dans l'application de ces dernières, d'abord à l'échelle du programme, puis progressivement à l'échelle de la communauté tout entière.

36. **Rapport coût-efficacité et pérennité.** La pérennité du programme sera garantie par l'aptitude accrue qu'auront les organisations de base comme les collectivités territoriales à assurer la planification, l'exécution, la gestion et le maintien des projets d'investissement, et à mobiliser des ressources en vue d'activités de développement. Les organisations de producteurs, mieux formées à la commercialisation et à la gestion commerciale, pourront aider leurs membres à assurer la viabilité de leur activité. Enfin, le programme sera d'autant plus solide que les bénéficiaires seront en mesure de faire valoir leurs intérêts collectifs auprès des collectivités territoriales. Les capacités des bénéficiaires seront renforcées de façon à leur permettre d'intervenir dans la planification du développement local et dans la prise de décision.

H. Risques

37. La conception du programme a tenu compte des risques suivants: i) le délai à prévoir avant de pouvoir observer des résultats quantifiables pourrait conduire certains exécutants à sauter des étapes, au détriment de la participation des bénéficiaires et de la durabilité des avantages; ii) la réorientation des fonctions des conseils communaux risque d'affaiblir leur rôle dans la planification et l'exécution décentralisées; iii) le travail avec les collectivités territoriales peut être compromis si les représentants qui ont été formés ne sont pas réélus; enfin iv) l'ANICT devra effectuer en temps voulu les virements de fonds aux communes, faute de quoi ces dernières ne pourront pas réaliser les investissements publics. Des missions de supervision permettront de contrôler la mise en œuvre, de surveiller les risques et de proposer des mesures correctives.

I. Impact sur l'environnement

38. Le programme est classé dans la catégorie A car il comprend: i) la construction d'ouvrages de maîtrise de l'eau dans les plaines inondables du fleuve Niger; et ii) la promotion de mesures écologiquement rationnelles dans une région menacée par la désertification et l'ensablement. Il est prévu de planter des espèces arborées et végétales autour des périmètres irrigués et maraîchers, mais également de choisir avec soin l'emplacement des points d'eau qui seront aménagés et d'interdire le pâturage dans un rayon de 4 hectares; par ailleurs, des opérations de fixation des dunes seront entreprises. Le renforcement des capacités des organisations locales d'établir et de faire appliquer des réglementations écologiquement rationnelles constitue un gage important de durabilité.

J. Aspects novateurs

39. Il s'agit du premier programme du FIDA au Mali organisé dans le contexte de la décentralisation, qu'il appuiera en renforçant les capacités locales nécessaires pour assurer la planification, l'exécution et la pérennité des projets d'investissements locaux. Par ailleurs, une cellule spéciale sera créée de sorte que le FIDA pourra apporter des contributions accrues aux politiques de développement rural et de réduction de la pauvreté au Mali. Enfin, les trois institutions des Nations

Unies ayant leur siège à Rome (le FIDA, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial) seront réunies au sein d'un partenariat stratégique et un comité technique sera chargé de favoriser les synergies entre les différentes interventions menées dans le Nord Mali. Le partenariat autour de ce noyau dur sera élargi à d'autres partenaires du développement lorsqu'une telle possibilité se présentera.

TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

40. Un accord de financement entre la République du Mali et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel l'assistance financière proposée sera consentie au gouvernement bénéficiaire. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de financement négocié est joint en annexe.

41. La République du Mali est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

42. Je certifie que l'assistance financière proposée est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

QUATRIÈME PARTIE – RECOMMANDATION

43. Je recommande que le Conseil d'administration approuve l'assistance financière proposée en adoptant la résolution suivante:

DECIDE: que le Fonds fera à la République du Mali un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à neuf millions cinq cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (9 550 000 DTS) venant à échéance le 15 novembre 2044 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

DECIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République du Mali un don en diverses monnaies d'un montant équivalant à cinq cent trente mille droits de tirage spéciaux (530 000 DTS) qui sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Lennart Båge

RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE FINANCEMENT NÉGOCIÉ

(Négociations conclues le 24 mars 2005)

1. Le Gouvernement de la République du Mali (le Gouvernement) ouvre et tient auprès d'un établissement bancaire à Tombouctou acceptable par le FIDA un compte libellé en monnaie locale pour les opérations relatives au programme ("le compte de programme"). Le compte de programme sera géré par le Directeur de l'UGP et le Responsable administratif et financier (RAF) de l'UGP sous le principe de la double signature. Le Gouvernement soumet au FIDA les noms des signataires autorisés, accompagnés d'un spécimen de leur signature.
2. Le Gouvernement met à la disposition du Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) les fonds du prêt et du don, conformément à ses procédures nationales habituelles pour l'assistance au développement, aux fins d'exécuter le programme. Le Gouvernement s'assure, également, que les fonds provenant du prêt de la Banque ouest-africaine de développement et du don du Fonds belge de survie sont mis à la disposition du CSA.
3. La contribution du Gouvernement au financement du programme est évaluée à la somme en monnaie locale équivalant à 5 048 000 USD. Ce montant représente:
 - a) l'ensemble des droits, impôts et taxes grevant les biens et services, pour un montant équivalant en monnaie locale à 4 751 000 USD qui seront, ou i) pris en charge par le Gouvernement au moyen d'exonérations des droits et taxes sur les importations ou en recourant à la procédure des chèques tirés sur le Trésor; ou ii) s'agissant des taxes sur les petites dépenses et celles pour lesquelles le recours à la procédure d'exonération est impossible, pris en charge par le Gouvernement au moyen d'un dépôt correspondant au montant de ces taxes sur le compte de programme. Le montant total de ces dépôts est évalué à la somme équivalant en USD à 300 000 000 FCFA. Ces dépôts seront versés d'avance au début de chaque année fiscale sur le compte de programme, comme suit:
 - i) 35 000 000 FCFA pour la première année;
 - ii) 40 000 000 FCFA pour la deuxième année;
 - iii) 45 000 000 FCFA pour la troisième année et les années suivantes.
 - b) les frais de gestion de l'ANICT pour les investissements relevant de la compétence juridique des communes, pour un montant équivalant en FCFA à 297 000 USD.
4. Afin de maintenir de saines pratiques environnementales conformes aux termes des conditions générales, le Gouvernement prend ou fait prendre, dans le cadre du programme, les mesures nécessaires en matière de gestion des pesticides et, à cette fin, veille à ce que les pesticides fournis dans le cadre du programme ne comprennent aucun pesticide soit interdit par le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et ses avenants, soit visé aux tableaux 1 (très dangereux) et 2 (dangereux) de la "*Recommended Classification of Pesticides by Hazard and Guidelines to Classification 1996-1997*" de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et ses avenants.

5. Considérant le lien de corrélation existant entre la pauvreté et la dégradation des ressources environnementales, le Gouvernement a fait de la protection de l'environnement un axe-clé de sa stratégie en matière de lutte contre la pauvreté, notamment dans la zone du programme qui s'avère être une zone agroécologique marginale menacée et à faible potentiel.

6. Le système de suivi-évaluation devra répondre aux exigences du système de gestion des résultats et de l'impact qui comprend des indicateurs d'impact et des indicateurs de résultats qui devront être obligatoirement indiqués dans les rapports adressés au FIDA. Le cadre logique devra être revu dès la première année de mise en œuvre du programme et adapté aux besoins des acteurs impliqués dans le programme. Pour permettre une complémentarité et une exploitation croisée des données, les indicateurs seront harmonisés avec les indicateurs suivis par les différents dispositifs au niveau national ou régional, notamment dans le cadre du Partenariat CSLP, Programme alimentaire mondial, Direction nationale des statistiques et de l'informatique, Institut géographique du Mali pour la mise en place du Centre d'information géographique du Mali. Une assistance technique est prévue en vue d'appuyer le programme dans ce processus d'harmonisation. Un ensemble d'études, enquêtes et évaluations sont prévues en vue de permettre au programme de renseigner les différents indicateurs. Les opérateurs recrutés pour la mise en œuvre de certaines activités seront tenus de fournir à l'UGP des rapports d'activités trimestriels et annuels sur les activités sous leur responsabilité. Le responsable du suivi-évaluation consolidera ces rapports dans un rapport semestriel et un rapport annuel du programme qui seront transmis au CSA et au FIDA. Par ailleurs, les activités du projet de développement en zone lacustre phase II réalisées dans la zone du programme seront intégrées au programme.

7. L'évaluation de l'impact du programme se fera par des organismes extérieurs, en collaboration avec le responsable national du suivi et de l'évaluation. Une des méthodes consistera en l'organisation de réunions d'autoévaluation par les bénéficiaires. Plusieurs types d'évaluations peuvent être prévues:

- a) évaluation participative;
- b) évaluation à mi-parcours;
- c) revues du programme et évaluation de l'impact;
- d) évaluation thématique en matière de microfinance, de décentralisation, de gestion des ressources naturelles et de l'environnement.

8. Le Gouvernement assure le personnel du programme contre les risques de maladie et d'accident selon les pratiques habituelles en vigueur sur le territoire de la République du Mali.

9. Le recrutement du personnel du programme se fera par voie d'appel d'offres national publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles du Gouvernement excluant toute discrimination, et sur la base de contrats d'une durée de deux ans renouvelables ne pouvant, en toute hypothèse, excéder la durée du programme. Le recrutement des cadres principaux du programme, soit: le Directeur de l'UGP, le RAF de l'UGP, le Chargé de la cellule sur les politiques de lutte contre la pauvreté rurale, le Chargé du suivi évaluation, le comptable et, le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le FIDA. Le personnel du programme sera soumis à des évaluations de performances dont les modalités seront définies dans le Manuel de procédures. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. La gestion du personnel sera soumise aux procédures en vigueur sur le territoire de la République du Mali. Par ailleurs, le Gouvernement s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes, notamment, aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du programme.

10. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions de décaissement:
- a) versement de la première tranche des fonds de contrepartie, soit la somme de 35 000 000 FCFA, sur le compte de programme;
 - b) préparation et soumission du projet du Manuel de procédures comptables et administratives au FIDA;
 - c) approbation du premier programme de travail et budget annuel.
11. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables à l'entrée en vigueur:
- a) un avis juridique favorable délivré par la Cour Suprême ou toute autre autorité compétente sur le territoire de la République du Mali, acceptable tant en la forme que sur le fond, a été remis au FIDA par le Gouvernement;
 - b) l'UGP, le comité technique de coordination, le comité de pilotage et la cellule sur les politiques de lutte contre la pauvreté rurale ont été créés par acte administratif de l'autorité compétente;
 - c) le Directeur de l'UGP, le RAF de l'UGP et le Chargé de la cellule sur les politiques de lutte contre la pauvreté rurale ont été recrutés;
 - d) un compte de programme, un compte spécial de prêt et un compte spécial de don ont été ouverts par le Gouvernement;
 - e) la mise à disposition, à Bamako, de locaux à la cellule sur les politiques de lutte contre la pauvreté rurale et à la coordination nationale des projets et programmes du FIDA a été confirmée; et
 - f) l'engagement de prendre en charge les frais de gestion de l'ANICT liés à la mise en œuvre de certains investissements en maîtrise d'œuvre communale a été confirmé.

APPENDIX I

COUNTRY DATA

MALI

Land area (km² thousand) 2002 1/	1 220	GNI per capita (USD) 2002 1/	240
Total population (million) 2002 1/	11.37	GDP per capita growth (annual %) 2002 1/	1.9
Population density (people per km²) 2002 1/	9	Inflation, consumer prices (annual %) 2002 1/	5
Local currency	CFA franc BCEAO (XOF)	Exchange rate: USD 1 =	XOF 525
Social Indicators		Economic Indicators	
Population (average annual population growth rate) 1996-2002 1/	2.4	GDP (USD million) 2002 1/	3 364
Crude birth rate (per thousand people) 2002 1/	48	Average annual rate of growth of GDP 1/ 1982-1992	2.1
Crude death rate (per thousand people) 2002 1/	22	1992-2002	4.5
Infant mortality rate (per thousand live births) 2002 1/	122	Sectoral distribution of GDP 2002 1/	
Life expectancy at birth (years) 2002 1/	41	% agriculture	34
Number of rural poor (million) (approximate)	n/a	% industry	30
Poor as % of total rural population	n/a	% manufacturing	3
Total labour force (million) 2002 1/	5.56	% services	36
Female labour force as % of total 2002 1/	46	Consumption 2002 1/	
Education		General government final consumption expenditure (as % of GDP)	11
School enrolment, primary (% gross) 2002 1/	57 a/	Household final consumption expenditure, etc. (as % of GDP)	77
Adult illiteracy rate (% age 15 and above) 2002 1/	81 a/	Gross domestic savings (as % of GDP)	12
Nutrition		Balance of Payments (USD million)	
Daily calorie supply per capita	n/a	Merchandise exports 2002 1/	947
Malnutrition prevalence, height for age (% of children under 5) 2002 3/	38 a/	Merchandise imports 2002 1/	928
Malnutrition prevalence, weight for age (% of children under 5) 2002 3/	33 a/	Balance of merchandise trade	19
Health		Current account balances (USD million)	
Health expenditure, total (as % of GDP) 2002 1/	4 a/	before official transfers 2002 1/	-470
Physicians (per thousand people) 2002 1/	n/a	after official transfers 2002 1/	-310
Population using improved water sources (%) 2002 3/	65 a/	Foreign direct investment, net 2002 1/	102
Population with access to essential drugs (%) 1999 3/	50-79	Government Finance	
Population using adequate sanitation facilities (%) 2002 3/	69 a/	Overall budget deficit (including grants) (as % of GDP) 2002 1/	n/a
Agriculture and Food		Total expenditure (% of GDP) 2002 1/	n/a
Food imports (% of merchandise imports) 2002 1/	n/a	Total external debt (USD million) 2002 1/	2 803
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land) 2002 1/	90 a/	Present value of debt (as % of GNI) 2002 1/	40
Food production index (1989-91=100) 2002 1/	136	Total debt service (% of exports of goods and services) 2002 1/	7
Cereal yield (kg per ha) 2002 1/	1 048	Lending interest rate (%) 2002 1/	n/a
Land Use		Deposit interest rate (%) 2002 1/	4
Arable land as % of land area 2002 1/	4 a/		
Forest area as % of total land area 2002 1/	11 a/		
Irrigated land as % of cropland 2002 1/	3 a/		

a/ Data are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Indicators* CD ROM 2004

2/ UNDP, *Human Development Report*, 2000

3/ UNDP, *Human Development Report*, 2004

PREVIOUS IFAD FINANCING IN MALI

Project Name	Initiating Institution	Cooperating Institution	Lending Terms	Board Approval	Loan Effectiveness	Current Closing Date	Loan/Grant Acronym	Currency	Approved Loan/Grant Amount (USD '000)	Disbursement (as percentage of approved amount) as at 10.02.05
Village Development Fund Project	IFAD	UNOPS	HC	14 Sep 82	01 Mar 83	30 Jun 93	L - I - 103 - ML	SDR	8.05	100%
Mali Sud II Rural Development Project	World Bank: IDA	World Bank: IDA	HC	13 Sep 83	09 Aug 84	08 Jan 91	L - I - 133 - ML	SDR	11.71	100%
Development Project in the Zone Lacustre	IFAD	BOAD	HC	03 Dec 86	23 Dec 87	14 Oct 97	L - S - 4 - ML	SDR	4.84	100%
Kidal Food and Income Security Programme	IFAD	BOAD	HC	30 Nov 88	05 Jul 90	30 Jun 99	L - S - 14 - ML	SDR	5.83	100%
Village Development Fund Programme - Phase II	IFAD	UNOPS	HC	13 Dec 90	06 Aug 92	30 Jun 99	L - I - 278 - ML	SDR	9.20	100%
Income Diversification Programme in the Mali Sud Area	IFAD	BOAD	HC	05 Dec 94	25 Jul 96	30 Jun 03	L - I - 367 - ML	SDR	10.10	93%
Zone Lacustre Development Project - Phase II	IFAD	BOAD	HC	17 Apr 96	12 Jun 97	30 Jun 04	L - I - 409 - ML	SDR	8.65	78%
Sahelian Areas Development Programme	IFAD	IFAD	HC	02 Dec 98	14 Oct 99	30 Sept 09	L - I - 488 - ML	SDR	21.9	33%

¹¹ In addition grant funding, in the tune of around USD 1.82 million, has be provided to complement the loan resources of almost all of the projects and programmes.

LOGICAL FRAMEWORK

1. Goal	Verifiable indicators	Means of verification	Hypotheses /major remarks
Contribute towards reducing vulnerability and rural poverty and re-establishing the economic and social fabric in the regions of North Mali.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ No. of households reporting improved accumulation of goods ▪ Infant malnutrition rates ▪ Incidences of HIV/AIDS ▪ No. and % of children sleeping under impregnated nets ▪ No. of persons having passed functional literacy tests ▪ No. of households/persons having stable access to safe water ▪ No. of households/persons using latrines ▪ No. of households reporting enhanced food security 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Baseline survey on poverty ▪ Surveys of nutrition status ▪ Impact studies and surveys ▪ Monitoring of household food security ▪ RIMS (results and impact management system) ▪ Mid-term and completion evaluations ▪ Macro-economic statistics 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Stability will be maintained in the North ▪ The decentralised administrations (<i>collectivités décentralisées</i>) will play their assigned roles in implementing the Programme ▪ Efforts to enhance policy dialogue and foster synergies for rural development in Mali and particularly in its northern regions will be successful.
2. Specific objectives	Verifiable indicators	Means of verification	Hypotheses /major remarks
2.1. The capacity of local administrations to guide a participatory process of planning and investment that also benefits the poorest rural categories is strengthened.	2.1.a. No. and % of the activities envisaged in the PDESCs - and implemented - that were identified by the target groups 2.1.b. % of funds allocated and disbursed under the PDESCs, for activities benefiting the target groups	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Reports of self-evaluation workshops ▪ Annual report of the Programme ▪ Activity reports by services providers ▪ Commune development plans (<i>Plans de Développement Communaux</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Size of the Programme zone may make it difficult to assure close follow-up of village-level activities ▪ Capitalisation of training activities may be difficult due to elections every 5 years
2.2. The capacity of grassroots organisations to assure self-sustaining management of productive and social investments is strengthened	2.2.a. No. and % of management committees able to assure efficient handling of investment projects 2.2.b. No. of women on management committees 2.2.c. No. of women elected as president of grassroots associations 2.2.d. % of women with plots on PIVs, PPMs et <i>bourgoutières</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Annual report of the Programme ▪ Activity reports by services providers ▪ Reports of self-evaluation workshops 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Size of the Programme zone may make it difficult to assure close follow-up of village-level activities
2.3. Crop and livestock production is increased on a more reliable basis	2.3.a. No. and area (ha) of PIV, PPM and <i>bourgoutières</i> actually being cropped 2.3.b. Incremental outputs on PIV, PPM and <i>bourgoutières</i> 2.3.c. No. of plot holders on PIV, PPM and <i>bourgoutières</i> reporting higher yields and outputs 2.3.d. No. of herders reporting higher outputs (milk, meat, herd/flock sizes) 2.3.e. No. and area (ha) of rangelands reseeded or protected through improved management	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Annual reports of the Programme ▪ Activity reports by services providers ▪ Reports of self-evaluation workshops 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Villages are willing to make physical and financial (30%) contributions towards the purchase of pumps ▪ Herders are willing to pay an increasing share of the costs of vaccination campaigns ▪ The procedures for the procurement of goods and services will be simplified ▪ Roads into isolated areas will be constructed early on in order to permit the marketing of incremental production ▪ Implementation will not be hampered by conflicts over land rights

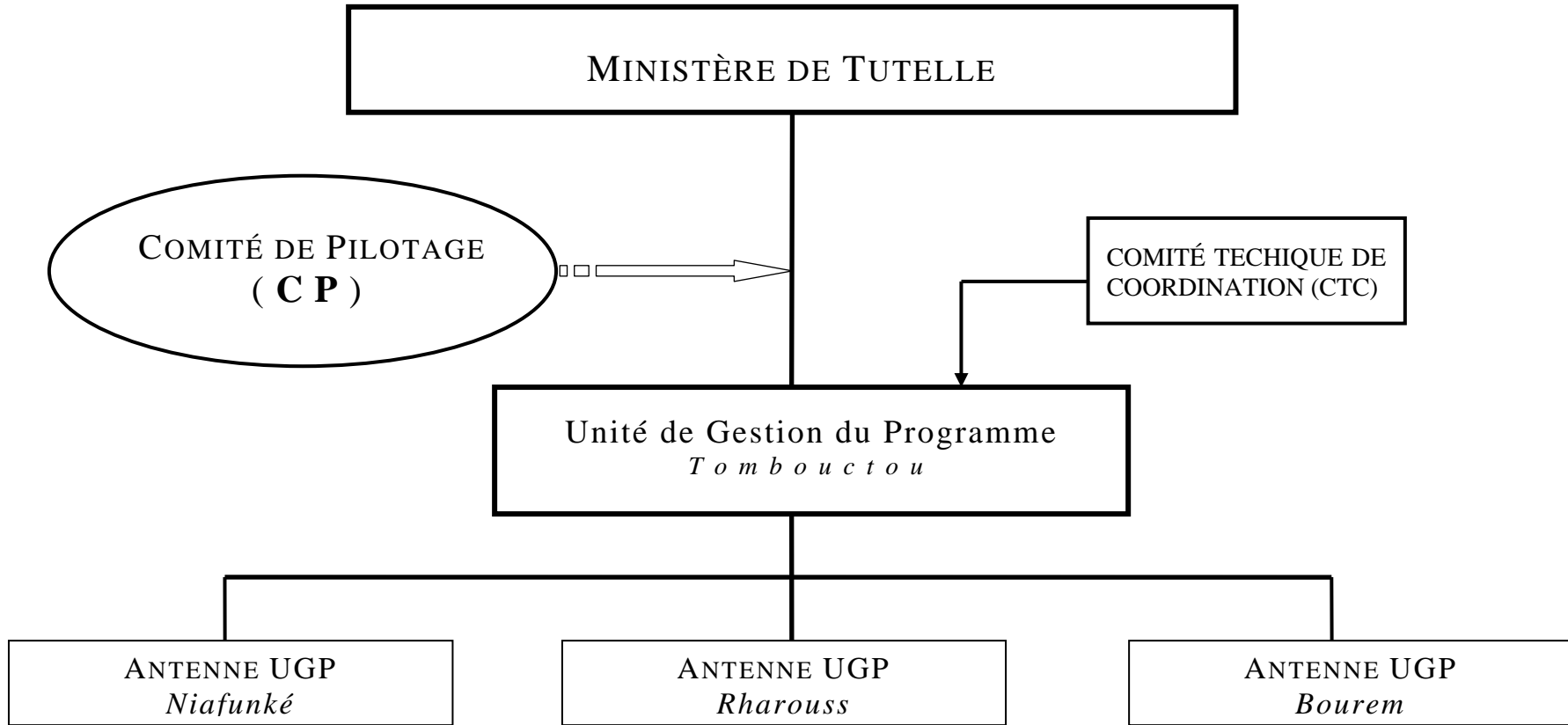
2. Specific objectives (continued)	Verifiable indicators	Means of verification	Hypotheses /major remarks
2.4. Quality and access by populations to primary health services are improved	2.4.a. No. of households with access to safe water 2.4.b. Km of roads/tracks built and maintained 2.4.c. No. of operational pastoral water points, slaughter yards and livestock markets 2.4.d. Rates of coverage/use of health facilities 2.4.e. Rates of pre-natal consultations 2.4.f. Rates of assisted births 2.4.g. Rates of VAT2 vaccinations among pregnant women 2.4.h. Rates of DTTPC3 of infants (0–11 months) 2.4.i. Rates of men, women and youths who know how HIV/AIDS is transmitted/ prevented 2.4.j. No. of households/persons using latrines 2.4.k. No. of condoms sold per year	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Annual reports of the Programme ▪ Activity reports by services providers ▪ Activity reports by health centres (CScom) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Trained health personnel will not be transferred elsewhere ▪ Monitoring by central and regional health departments will be effective
2.5. Grant: Contribution to the formulation and implementation of policies for rural poverty reduction	2.5.a. Policy dialogue unit established 2.5.b. No. of poverty monitoring systems established at the commune and regional levels 2.5.c. No. of training sessions of decentralized administration staff on collecting, processing and basic analysis of poverty reduction data 2.5.d. No. of commune and region levels reports on poverty reduction 2.5.e. No. of technical studies conducted by the policy dialogue unit on thematics relevant to poverty reduction 2.5.f. No of parliamentary events to sensitize parliamentarians on constraints to and progresses in poverty reduction 2.5.g. No. of donor working groups in which the policy dialogue unit contribute 2.5.h. No. of persons consulting the website on poverty reduction initiatives in Mali	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Availability of poverty monitoring systems at the commune and regional levels ▪ Reports on poverty reduction progresses and constraints at the commune and regional levels. ▪ Reports on thematic studies ▪ Reports on parliamentary events on poverty reduction ▪ Annual reports of the Programme ▪ Activity reports by trainers 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Decentralized authorities will be sensitized to the need to assess and finance the collective needs of most vulnerable groups ▪ Successful collaboration will be established with the Unit of the Strategic Framework for Poverty Reduction at the regional and national levels ▪ Monitoring by the communes and regions will be effective

3. Outputs	Verifiable indicators	Means of verification	Hypotheses /major remarks
3.1. Component 1 - Capacity-building	3.1. Study to analyse and map poverty is completed 3.2. Training in commune-level planning and management of investments provided to animators (28), outposted line dept. staff (10), local electees (300), civil servants of decentralised administrations (12), contractual staff of commune administrations (24) and young school leavers (48 women and men) 3.3. No. of functional user associations or management committees 3.4. 2 770 members of management committees of social or productive investments receiving functional literacy, technical or management training. 3.5. 6 specialised workers trained (4 r4repairers and 2 bricklayers) 3.6. No. of vulnerable groups assisted in identifying and formulating investment projects for insertion in local PDESC 3.7. No. of activities identified by the target groups and inserted in the PDESCs 3.8. No. of commune development plans (<i>schémas d'aménagement communaux</i>) formulated 3.9. No. of persons taking part in participatory self-evaluations (male/female)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Updating of poverty map ▪ Annual report of the Programme ▪ Activity reports by services providers ▪ No. of investments benefiting the target groups included in community plans 	<ul style="list-style-type: none"> • Capitalisation of training may be difficult due to elections every 5 years
3.2. Component 2 - Support to sustainable development of agro-pastoral potential	3.10. Construction of 1 400 ha of PIV; 36 ha of PPM; restoration of 1 000 ha of <i>bourgoutières</i> 3.11. Livestock vaccination campaigns conducted, covering 85% of cattle (against PPCB), 25% of sheep and goats (against plague) 3.12. Restoration/protection of 4 ha of rangelands around each water point. 3.13. Systematic tree planting around PIVs/ PPMs. 3.14. No. of beneficiaries (M/F)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Updating of poverty map ▪ Annual report of the Programme ▪ Activity reports by services providers ▪ No. of investments benefiting the target groups included in community plans 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Village communities are willing to contribute physically and financially (30%) to purchase of pumps. ▪ Herders are willing to pay an increasing share of the cost of vaccination campaigns. ▪ Procedures for the procurement of goods and services are simplified.

3.Outputs (continued)	Verifiable indicators	Means of verification	Hypotheses /major remarks
3.3. Component 3 - Improved access to basic services	3.15. Construction and/or equipment of 8 health centres (CSCoM) 3.16. Installation of: 8 boreholes with solar-powered pumps for the CSCoM; 23 boreholes with manual pumps and 45 wells (including 20 in pastoral zones). 3.17. Construction of 160 km of roads to isolated areas 3.18. Construction of 40 VIP latrines and 8 000 dry latrines 3.19. No. of health agents trained in delivering basic health package, nutrition and HIV/AIDS 3.20. Construction of 8 vaccination yards, 70 storage facilities (one per PIV), 2 livestock markets, 10 slaughter yards and livestock corridors (around depressions improved by PDZL). 3.21. No. of women trained in nutrition 3.22. No. of persons sensitised on HIV/AIDS (men, women, youths) 3.23. No. of beneficiaries (M/F)	<ul style="list-style-type: none"> • Annual report of the Programme • Activity reports by services providers • Commune development plans 	<ul style="list-style-type: none"> • Trained health staff will not be transferred elsewhere. • Monitoring by central and regional departments is effective • Procedures for the procurement of goods and services may be slow.
3.4. Programme management and M&E, and policy dialogue	3.24. PMU staff recruited and in post 3.25. M&E system created and operating in compliance with the results and impact management system 3.26. Rates of disbursement 3.27. System for monitoring of rural poverty established in the communes and regions in the programme area 3.28. Staff of decentralized administrations trained on data collection, processing, and basic analysis of rural poverty indicators 3.29. Regional offices of the Unit of the Strategic Framework for Poverty Reduction supported in the production of regional reports on rural poverty reduction 3.30. Thematics on rural poverty in the Northern Regions requiring further analysis identified and studies conducted 3.31. Policy Dialogue Unit contributing in regional meetings of the Strategic Framework for Poverty Reduction 3.32. Parliamentary one-day event presenting the main conclusions of poverty analysis held 3.33. Contribution to donor working groups on poverty reduction 3.34. National website on rural poverty reduction for dissemination of data and analyses established in the framework of fidafrigue;	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Periodic self-evaluations by different stakeholders (PMU, partners, services providers, beneficiary organisations) ▪ Financial audits ▪ Mid-term Review and completion evaluation ▪ Technical cooperation with the Unit of the Strategic Framework for Poverty Reduction ▪ Availability of data and analysis on rural poverty in the northern regions at both the commune and region levels ▪ Availability of annual regional report on poverty reduction in the northern regions ▪ Availability of studies on thematics relevant to poverty reduction ▪ Lessons learned on poverty reduction disseminating through the website and technical workshops ▪ Contribution to policies on rural poverty reduction through participation in donor working groups on the Strategic Framework for Poverty Reduction 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Decisions on staffing assignments are taken in a timely manner ▪ Technical support is available as and when needed ▪ Partnership with WFP is operational ▪ AWPBs are approved before the start of each implementation year

4. Categories of expenditure	Budget (USD '000)							Funds will be made available as envisaged by Cofinanciers and government
	IFAD loan	IFAD grant	BOAD loan	BSF grant	Beneficiaries	Government	TOTAL	
4.1 Roads to isolated areas (infrastructure)	-	-	4 067	-	-	732	4 798	
4.2 Irrigation/water control schemes	4 112	-	-	-	1 781	902	6 795	
4.3 Rural/ pastoralist water supplies	-	-	-	2 100	-	378	2 478	
4.4 Infrastructure	-	-	989	-	-	178	1 167	
4.5 Other infrastructure	120	27	-	1 628	65	331	2 171	
6.6 ANICT Management Costs	-	-	-	-	-	297	297	
4.7 Equipment	572	149	-	886	145	315	2 067	
4.8 Means of transport	547	47	-	140	-	290	1 023	
4.9 Studies, training and technical support	3 013	580	114	320	-	725	4 751	
4.10 Operations and maintenance	3 321	-	-	-	-	598	3 918	
4.11 Operations and maintenance	898	-	-	747	-	304	1 949	
4.12 Personnel	2 038	-	-	116	-	-	2 154	
Total Programme Cost	14 621	803	5 169	5 936	1 991	5 048	33 568	

ORGANIGRAMME DU PROGRAMME



FLUX FINANCIERS EN MAITRISE D'OUVRAGE COMMUNALE

